

Les séances de la Société ont lieu au siège social,
14, place Dauphine, à 4 heures précises.

Ordre du jour de la séance du 21 avril 1915.

Suite de la discussion du rapport de M. le commandant Jullien, rapporteur près le 2^e Conseil de guerre sur *l'Organisation et le Fonctionnement des Conseils de guerre* : 1^o aux armées, 2^o dans les circonscriptions territoriales, 3^o mise en application des dispositions de la loi, depuis la déclaration de guerre.

Le Secrétaire général adjoint,
G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

VENTE DU BULLETIN

Le *Bulletin* est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du *Bulletin* est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à 1 franc pour les membres de la Société, à 1 franc pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et GODDE, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 4 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 21 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

EN VENTE

Les Institutions pénitentiaires de la France en 1895, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le I^{er} Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II^e Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le III^e Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV^e Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le V^e Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

Code pénal annoté, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

Cours de droit criminel et de science pénitentiaire, par M. le professeur G. Vidal. 4^e éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

Pratiques des malvaiteurs (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8^o, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

Traité de Science et de Législation pénitentiaires, par Paul Cuhe, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

La Législation pénale comparée, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : *Le Droit criminel des États européens*.

Chez Otto LIEBMANN, Lützowstrasse, 27, Berlin (*V. Bulletin*, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

SOMMAIRE

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 21 AVRIL 1915 (p. 305).

MM. le secrétaire général adjoint, le Président. — Suite de la discussion du rapport de M. le commandant Jullien sur *l'Organisation et le Fonctionnement des Conseils de guerre en temps de guerre* : 1^o aux armées, 2^o dans les circonscriptions territoriales, 3^o mise en application des dispositions de la loi, depuis la déclaration de guerre. — MM. Henri-Robert, E. Garçon, le capitaine Caron, Demombynes, Ét. Flandin, Bénéger, A. Le Pouttevin, R. Roussé, Crelin, Frèrejouan du Saint (note lue), J. Dumas, Demange, Bonnet, le rapporteur, le Président.

M. LE PRÉSIDENT CHARLES PETIT, par **Louis Rivière** (p. 350).

M. LE BÂTONNIER BÉTOAUD, par **Georges Dubois** (p. 357).

NOTICE SUR LA CRÉATION EN RUSSIE D'UNE COMMISSION EXTRAORDINAIRE D'INSTRUCTION CRIMINELLE, pour l'investigation des infractions aux lois et coutumes de la guerre, commises par les armées austro-allemandes, par **Vladimir Nabokoff** (p. 360).

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES :

1^o Comité de défense de Paris (p. 362). — 2^o Comité de défense de Rouen (p. 366). — 3^o Chronique du patronage : Société de patronage des libérés de Laval (p. 368) ; Société générale pour le patronage des libérés (p. 369) ; Œuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles (p. 371) ; Union française pour le sauvetage de l'enfance (p. 372) ; Œuvre lyonnaise de l'hospitalité de nuit et d'assistance par le travail (p. 373). — 4^o Le patronage depuis la mobilisation : Colonie agricole de Meltray (p. 374).

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES ET PÉNALES :

1^o Les condamnés de droit commun en temps de guerre (p. 378). — 2^o La libération conditionnelle en Espagne (p. 381). — 3^o Le réformatoire d'adultes d'Ocaña (p. 383).

INFORMATIONS DIVERSES :

Les sanctions aux violations du droit des gens (p. 386). — Viols commis par les militaires des armées d'occupation (p. 389). — Réhabilitation des condamnés (p. 390). — Lutte contre l'alcoolisme (p. 391). — Sabotage scolaire (p. 394). — Réorganisation de la police parisienne (p. 395). — Laboratoire de police technique (p. 396). — Office international de police judiciaire (p. 396). — Aux avocats morts pour la patrie (p. 397). — Fondation Holtzendorff (p. 397).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES :

A. Traité des recours en révision contre les jugements des conseils de guerre en temps de guerre (p. 398).
B. Revues étrangères : *Scuola positiva* (p. 399).

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 19 MAI 1915 (p. 403).

MM. le secrétaire général adjoint, le président. — Rapport de M. le professeur Louis Renault, de l'Institut, sur la question suivante : *Dans quelle mesure le droit pénal peut-il s'appliquer à des faits de guerre contraires au droit des gens?* — MM. le président, Louis Renault, le président, Larnaud, Henri Joly, Edouard Clunet, Pillet, Nourrisson, Robiquet, Garçon, Georges Blondel, Berthélemy, Bureau, Eug. Prévoist, le commandant Jullien, Émile Michon, le président.

MARCHAL ET BILLARD

MARCHAL ET GODDE, successeurs, 27, place Dauphine, à Paris.